

l'intégration par la sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones

Dans le cadre de sa politique d'accueil extrafamiliale préscolaire, la Ville de Lausanne souhaite favoriser l'intégration des familles migrantes, en particulier les très jeunes enfants allophones. Diverses mesures sont au programme, dont un fonds de soutien à des projets individuels et associatifs de 50'000 francs par année sur trois ans.

La Ville de Lausanne dispose d'un instrument de politique sociale et familiale exemplaire grâce à son réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L), puisqu'environ 70% des petits Lausannois, âgés de 3 à 4 ans, bénéficient aujourd'hui d'une prestation d'encadrement socioéducatif pensé et structuré leur permettant d'acquérir des compétences langagières et sociales pour débiter leur scolarité dans les meilleures conditions. Le déficit des enfants qui débutent le premier cycle primaire pratiquement sans connaissances du français risque de péjorer leur cursus scolaire. Ce risque s'aggrave proportionnellement avec la précarité économique de la famille. Même si l'école obligatoire met des moyens importants pour pallier ces manques, il n'en demeure pas moins que les enfants concernés débutent leur vie scolaire en situation défavorable pour leur développement et leur intégration dans la cité. Agir sur les déterminants sociaux de la réussite scolaire par des programmes préscolaires et des structures d'accueil de qualité fait partie intégrante de la politique d'intégration que la Municipalité met en œuvre.

Dans ce contexte et en réponse à un postulat de Mme Florence Gérmond, la Municipalité propose dans le rapport-préavis N° 2018/04:

- de soutenir les initiatives des centres de vie infantine qui développent des accueils ciblés les matins entre 9h et 11h30 lorsque les enfants de 1-2P sont à l'école ;
- d'étendre l'attribution des places à d'autres enfants et en particulier aux enfants allophones dont l'un des parents ne travaille pas, suite au constat que dans certains quartiers le besoin en places d'accueil pour les enfants de 3 à 4 ans dont les parents travaillent est couvert;
- de créer un fonds de soutien à des projets individuels ou associatifs, remplissant des buts visant à une meilleure intégration des enfants allophones de 3 à 4 ans et leurs parents (souvent les mères). Ce fonds, doté d'un capital de 50'000 francs par année sur trois ans, financé par le biais d'une subvention rattachée au Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) et renouvelable par voie budgétaire, serait administré par le SAJE, en collaboration avec le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI), sous la direction du conseiller municipal en charge de la politique d'accueil de jour de l'enfance ;

La Municipalité propose, pour mettre en œuvre les propositions présentées ci-dessus, de fixer une enveloppe de 350'000 francs d'augmentation maximale du budget du SAJE d'ici à la fin de la législature 2016 - 2021 dont 300'000 francs pérennes et 50'000 francs ponctuelles sur trois ans. La réponse à ce postulat ne péjore pas le plan de développement classique de l'accueil de jour.

Un soutien aux projets novateurs des structures d'accueil de jour (loi sur l'incitation financière à la création de places d'accueil) auprès de la Confédération ou du Canton sera sollicité dans la mesure du possible.

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00**

Le préavis N° 2018/04 se trouve sur [internet](#)

Lausanne, le 15 février 2018